

Municipalité St-Côme-Linière



Extrait du procès-verbal ou copie de résolution du 7 octobre 2019.

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue le 7 octobre 2019, et à laquelle étaient présents M. Maire Yvon Paquet, et les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

La secrétaire-trésorière, Mme Maryane Bélanger, est aussi présente.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

19-10-23 Proclamation de la municipalité de St-Côme-Linière à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de la municipalité de St-Côme-Linière par le 7 octobre 2019

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Extrait certifié conforme ce 8^e jour d'octobre 2019.



Maryane Bélanger

Secrétaire-trésorière / Directrice générale